

Accord de Prêt

Merci de renvoyer cet exemplaire à

Geneviève ROCHE-BERNARD
Direction de la Culture
Conseil départemental du Val-d'Oise
CAMPUS / 2 avenue du Parc
CS 20201
95032 CERGY-PONTOISE Cedex

genevieve.roche-bernard@valdoise.fr

Exposition

Titre

Van Gogh. Les derniers voyages

Lieu et dates

Château d'Auvers-sur-Oise
Du 1^{er} septembre 2023 au 30 septembre 2024
(Transports compris)

Prêteur

Nom, Adresse

Commune d'Ecouen Mairie Place de l'Eglise-95440 ECOUEN

Correspondant

Madame Catherine DELPRAT, Maire

tél. :

01.39.33.09.00 (standard Mairie)

email :

En quels termes le nom du prêteur doit-il figurer sur le cartel, au catalogue et autres publications ?

Emprunteur

Nom, Adresse Conseil départemental du Val-d'Oise
CAMPUS/2 avenue du Parc
CS 20201
95032 CERGY-PONTOISE Cedex

Tél. : 01.34.25.30.30 (standard)

Correspondant : Geneviève ROCHE-BERNARD

tél.: 01.34.25.30.44 / 06.80.88.72.41

email : genevieve.roche-bernard@valdoise.fr

Objet

Auteur	Titre	N° inventaire	Matériau	Dimensions Avec cadre	Valeur d'assurance	Observations
LORILLON	Champ de blé à Auvers	-	HsT			

Poids approximatif :

Constat d'état sommaire :

Conditions de présentation / soilage :

Avez-vous des exigences particulières de présentation de l'œuvre ? Si oui, merci de les préciser :

Transport

Nom, adresse, téléphone pour retirer l'oeuvre :

Nom, adresse, téléphone pour restituer l'oeuvre (si différents des précédents) :

L'emballage est-il réalisé par le prêteur ?

Avez-vous des exigences particulières en matière d'emballag ? Si oui, merci de les préciser :

Les organisateurs assumeront les frais de transport et d'assurance de l'œuvre ; ils prendront contact avec le prêteur en temps utile pour la mise au point des modalités de transport.

Assurance

Sauf accord de non-assurance, les organisateurs contracteront, auprès d'une compagnie d'assurance compétente en matière d'œuvres d'art, une assurance tous risques de clou à clou pour la valeur indiquée ci-dessus.

Si le prêteur choisit d'assurer lui-même l'œuvre prêtée, il remettra aux organisateurs un certificat d'assurance attestant que ces derniers y figurent en qualité d'assurés et qu'ils bénéficient de la clause de non-recours, le prêteur renonçant lui-même, du seul fait du présent accord, à tout recours contre les organisateurs.

Photographie et reproduction

Autorisation de photographe pour le public OUI NON

Sauf volonté contraire clairement exprimée sur ce formulaire, le prêteur autorise

Pour la communication et la promotion de l'exposition

1- l'utilisation des photographies par les revues, journaux, périodiques et sites internet pour illustrer des articles consacrés à l'exposition

2- la réalisation de photographies (pour la presse) ou de brèves prises de vues filmées (pour la télévision)

3- la projection de l'œuvre à des fins pédagogiques

Cette autorisation ne vaut que pendant la durée de l'exposition et à l'exclusion de toute autre utilisation, notamment commerciale.

Toute photographie autorisée sera faite sous la surveillance d'un responsable de l'exposition, conformément aux règles internationales de sécurité et de conservation des œuvres.

Toute reproduction et diffusion filmée de l'œuvre sera accompagnée de l'indication de son origine, conformément à la mention indiquée par le prêteur.

Signature

Date :

Le prêteur ou son mandataire (nom et titre)

Signature

Date :

L'emprunteur ou son mandataire (nom et titre)

